

M. Fulton: Que faut-il penser de ces expressions peu parlementaires, monsieur l'Orateur?

M. Stuart (Charlotte): Pour qu'il soit possible d'aller jusqu'à 10 heures et demie, il faudrait qu'on votât sur cette motion avant 10 heures?

M. Drew: Oui. Pour répondre à cette question, j'ai laissé entendre que si le leader de la Chambre voulait bien déclarer qu'il est disposé à accepter cette proposition de modification, nous pourrions, bien entendu, continuer nos travaux ordinaires jusqu'à 10 heures et demie.

M. Stuart (Charlotte): Il ne peut pas parler pour toute la Chambre.

M. Maltais: Il ne peut pas parler pour moi.

M. Fournier (Maisonnette-Rosemont): Il peut parler en son propre nom, pas au mien.

M. Drew: A cette heure-ci de la soirée et à cette étape de la session...

M. Warren: Qu'est-ce qu'elle a, cette heure-ci?

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je tiens à répondre à la question de l'honorable député. Cette heure-ci de la soirée n'a rien. Je dirai même que c'est une heure splendide. Nous avons passé la journée à chercher à montrer que c'était une bonne heure.

M. Warren: C'est vrai.

M. Drew: Nous avons voulu faire comprendre que nous nous acquitterions bien mieux de nos travaux si nous en convenions.

M. Warren: Tout à fait d'accord.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, à cette heure de la nuit, je suis heureux de voir que j'ai converti au moins quelqu'un. Je suis heureux que mes arguments aient porté au moins ce fruit-là.

Des voix: Aux voix!

Une voix: Plus fort!

M. Warren: Aux voix!

M. Drew: Non. Je veux que l'Orateur ait l'occasion d'entendre ce qui se dit.

M. Warren: Il est l'heure!

Des voix: Règlement!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je signalais justement à l'honorable député qui en est arrivé à la même conclusion que nous...

M. Fournier (Maisonnette-Rosemont): Vous savez pourquoi.

M. Drew: Oui, je sais pourquoi.

M. Gauthier (Porineuf): Beau succès! C'est toute une victoire!

M. Drew: Par suite des délibérations prolongées au comité qui a été constitué en vue d'examiner les heures à consacrer aux travaux de la Chambre, les députés sont convenus que 10 heures était l'heure à laquelle il convenait le mieux que la Chambre termine son activité, tant dans l'intérêt des affaires publiques que dans l'intérêt des députés eux-mêmes. La question des séances tardives n'est pas nouvelle. J'aimerais donc rappeler que la question a souventes fois, par le passé, fait l'objet d'un examen de la part de la Chambre.

M. Warren: Ne vous donnez pas cette peine. Nous savons tout cela.

M. Sinclair: Voilà votre converti!

M. Drew: Mon honorable ami devrait se rendre compte qu'il est si bien converti qu'il n'a plus besoin d'aide.

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Warren: Ne vous en inquiétez pas.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je cherche maintenant à en convertir d'autres. Je tiens à consigner au hansard ce qu'a déclaré à la Chambre le 1^{er} juin 1926, au sujet des séances tardives, celui qui était député de Macleod. Comme on peut le voir à la page 3946 du hansard de cette année-là, il s'est exprimé ainsi:

Je ne vois pas pourquoi des gens sensés n'établissent pas un règlement qui nous dispenserait de siéger jour et nuit.

Je lisais récemment avec intérêt un discours prononcé dans cette Chambre en 1907, et je désire en extraire la substance pour l'information des honorables députés à qui j'assure du reste que je serai bref. C'est un discours de M. Wright, alors député de Renfrew-Sud...

Non pas Renfrew-Nord.

...sur cette même question et très à point.

M. Wright rappelait alors le travail ardu d'un député prenant ses fonctions au sérieux comme tout député le devrait, et les longues heures qu'il devait y consacrer. Je sais un député à l'œuvre à 8 h. 40 hier matin et qui était encore à son poste à minuit pour voter sur une proposition d'ajournement. Quiconque votait contre cette proposition s'exposait aux reproches d'un grand nombre de députés. Or ce député devait être ici ce matin encore pour dépouiller sa correspondance, assister à la séance d'un comité, de 10 h. 30 à 1 heure, déjeuner à la hâte pour se trouver à la Chambre à 3 heures et peut-être y rester jusqu'à minuit ce soir encore. Je le demande à la Chambre et au Gouvernement, est-ce une manière raisonnable de discuter les affaires du pays? Si ces remarques s'appliquent aux députés, elles concernent bien plus